



VADE-MECUM de la BASSE VISION

Dr Béatrice LE BAIL • Ophtalmologiste
Institut de Réadaptation Visuelle Saint-Louis (IRVSL), CHNO des 15-20, Paris

Dr Maud LEBAS • Neuro-ophtalmologiste
Clinique Mathilde, Rouen / Fondation A. de Rothschild, Paris

CONTRIBUTEURS :

- ARAMAV, Nîmes :
Élise CHENEVIÈRE, Johane CLAIN, ergothérapeutes
Sévérine SIQUIER, assistante sociale
- NORMANDIE-LORRAINE, Le Mesnil-Esnard :
Domitille GSPANN, Élodie VALLOIS, assistantes sociales
- Robert WAQUET, opticien - Trésorier ARIBa
- Xavier ZANLONGHI, ophtalmologiste, CHU de Rennes

SOMMAIRE

Page 3	1 • MDPH
Page 4	2 • Sécurité sociale
Page 5	3 • Éducation, accompagnement médico-social chez l'enfant
Page 6	4 • Travail
Page 8	5 • Compensations financières pour les patients et les aidants
Page 9	6 • Accompagnement médico-social de l'adulte
Page 10	7 • Accompagnement psychologique
Page 10	8 • Rééducation
Page 12	9 • Matériel optique • Aides techniques • Informatique • Aides à la lecture
Page 16	10 • Adaptation de l'environnement • Locomotion
Page 18	11 • Associations

INDISPENSABLE : le numéro vert



Centre d'Appel et de Conseil sur la Déficience Visuelle

Cette **plateforme téléphonique professionnelle nationale gratuite** répond à toute question et recherche d'interlocuteurs de proximité géographique, spécialisés dans les répercussions en lien avec une situation de déficience visuelle : vie quotidienne, vie sociale, vie professionnelle...

Le service s'adresse tant aux **particuliers** qu'aux **professionnels**.

En pratique et notamment en ce qui concerne les médecins ophtalmologistes souvent démunis quand l'atteinte visuelle génère une situation de handicap, ce service fournit des réponses concrètes et pratiques, pour eux-mêmes et leurs patients.

Un numéro de téléphone unique* accessible du lundi au vendredi de 09h30 à 17h30

0800 013 010

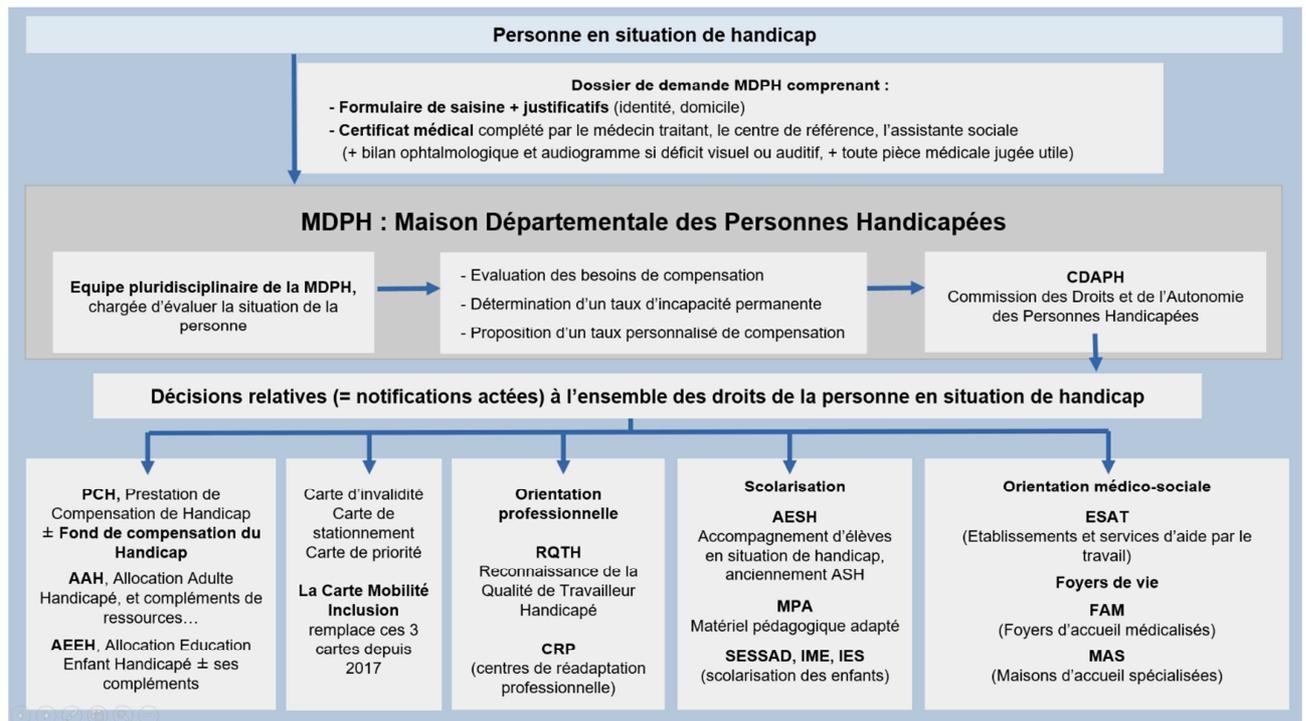
Service & appel
gratuits

Le Centre d'Appel et de Conseil sur la Déficience Visuelle a été créé par l'ARRADV (Association de professionnels de la vision, du handicap et de la dépendance).

*Une vidéo explicative dédiée de deux minutes est disponible sur www.arradv.fr

1 • MDPH

Dans tous les cas, il faut adresser le patient à la MDPH-MDA du département qui le renseignera sur ses droits sociaux et sur les différentes structures disponibles : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>



Pour la MDPH, les critères d'éligibilité pour reconnaître l'existence d'un handicap visuel sont détaillés dans le document suivant : www.cnsa.fr/documentation/CNSA-Technique-eligibilites-web-2.pdf

Ils reposent sur l'acuité visuelle de chaque œil, l'atteinte du champ visuel binoculaire, l'atteinte oculomotrice, et les troubles de la reconnaissance visuelle.

2 • SÉCURITÉ SOCIALE

Les affections longue durée

Il s'agit de la liste, établie par décret, des affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse.

Il n'y a pas d'ALD spécifique en ophtalmologie, en dehors du diabète. En pratique, la plupart des patients avec une déficience visuelle sévère nécessitant une ALD sont mises en **ALD 31 dites « hors liste »**. Ceci permet une prise en charge des soins à 100 % et permet la prescription de bons de transports.

L'invalidité " SÉCURITÉ SOCIALE " : ne concerne que les adultes, et fonctionne indépendamment du système MDPH.

L'invalidité est la perte de la capacité de travail ou de gain mettant le sujet hors d'état de se procurer, dans une profession quelconque, un salaire supérieur au tiers de la rémunération normale correspondant à l'emploi qu'il occupait avant la date de l'arrêt de travail ayant entraîné l'état d'invalidité.

<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/invalidite-handicap/invalidite>

L'évaluation de l'importance de l'invalidité est de la responsabilité du médecin conseil de l'organisme d'assurance maladie. Le classement se fait en 3 catégories :

- **catégorie 1** : l'invalidé est capable d'exercer une activité rémunérée au tiers de ses capacités antérieures (dans ce cas la pension sera égale à 30 % de son salaire annuel moyen),
- **catégorie 2** : l'invalidé est absolument incapable d'exercer une profession quelconque. Le cumul de la pension d'invalidité avec des revenus professionnels est cependant possible sous conditions. Il est donc possible de continuer une activité professionnelle.
- **catégorie 3** : l'invalidé est absolument incapable d'exercer une activité professionnelle quelconque et, en outre, dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie (dans ce dernier cas, le montant de la pension équivaut à celui d'une pension de 2^e catégorie augmentée d'un montant forfaitaire, appelé « majoration pour tierce personne »).

Le patient peut rester maximum 3 ans en arrêt de travail (pour le régime général de la Sécurité Sociale). Au bout de 3 ans maximum, le médecin conseil de la Sécurité Sociale va évaluer le patient pour un éventuel passage en invalidité.

Cette démarche se met en place avec le patient, le médecin du travail, et le médecin conseil de la Sécurité Sociale. Le Médecin du Travail peut être éventuellement sollicité.

3 • ÉDUCATION, ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL CHEZ L'ENFANT

PETITE ENFANCE → jusqu'à 6 ans :

CAMSP

PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEP) jusqu'à 3 ans

SCOLARITÉ → 6 ans jusqu'à la fin de la scolarité :

Maintien de l'enfant en scolarité normale, avec aides :

- Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) pour la déficience visuelle. Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS) pour des enfants déficients visuels de 3 ans jusqu'à la fin de la scolarité, avec ou sans handicap associé.
- AESH : Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (anciennement AVS).

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré.

Les élèves porteurs de déficience visuelle relèvent des ULIS TFV (Trouble Fonction Visuelle) ; en cas de handicap associé, l'unité de scolarisation peut ne pas relever du même handicap. Exemple : scolarisation en ULIS TFC (Trouble Fonction Cognitive) + soutien par SESSAD Déficience Visuelle.

La liste des ULIS « déficience visuelle » est disponible sur le site :

<http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page113.htm>

Les IME (Instituts Médico-Educatif) accueillent les enfants de 6 à 20 ans, présentant un handicap ne permettant pas une scolarisation en milieu ordinaire : déficience intellectuelle, troubles du comportement, surdit , troubles moteurs... associés dans ce cadre à la déficience visuelle.

IME Jean Paul : Évry

La Pépinière : Loos

Établissements spécialisés dans la prise en charge des déficiences sensorielles :

IES (Institut d'Éducation Sensorielle)

INJA (Institut National des Jeunes Aveugles) : Paris

IJA (Institut des Jeunes Aveugles) : Angers, Lyon, Lille, Marseille, Toulouse, Nancy, Yzeure, Livernon, Still...

Enseignement à distance : CNED

ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET RÉ-ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) établie par la MDPH peut orienter les patients vers :

- le marché du travail ordinaire, avec éventuellement des aménagements,
- le milieu protégé avec les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT),
- les centres de réadaptation professionnelle (CFRP).

Cf page suivante.

Le fait d'avoir cette reconnaissance permet à la personne déficiente visuelle :

- de bénéficier du dispositif légal de l'obligation d'emploi : cette reconnaissance peut constituer un élément en faveur du recrutement du patient car cela permet à l'entreprise susceptible de l'embaucher de le compter dans son effectif de personnes handicapées et donc de satisfaire à cette obligation,
- de bénéficier du soutien du réseau de placement spécialisé Cap Emploi qui a des programmes d'intégration,
- d'accéder aux contrats de travail « aidés »,
- de demander une orientation vers un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT),
- d'accéder à un emploi dans une entreprise adaptée en milieu ordinaire,
- d'accéder à des stages de formation professionnelle ou de rééducation professionnelle,
- de bénéficier des aides de l'AGEFIPH (secteur privé) ou du FIPHFP (fonctionnaires), www.agefiph.fr/annuaire
- d'accéder à la fonction publique par concours, aménagé ou non, ou par recrutement contractuel spécifique.

CAP emploi : organisme de placement spécialisé pour l'insertion des personnes en situation de handicap.

Le service interrégional d'appui aux adultes déficients visuels (SIADV) accompagne les insertions professionnelles des adultes.

L'APIDV (anciennement) GIAA (Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes) propose des clubs d'emploi dans les régions Ile-de-France, Aquitaine, Grand-Est. <https://www.apidv.org/-L-association-.html>

Également, l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) www.afpa.fr avec le mot clé handicap.

Il existe un annuaire des centres de réadaptation, formations et aides à la reconversion des personnes handicapées, pour tout type de handicap comprenant la déficience visuelle : [www.fagerh.fr/centres-formations-prestations-accompagnement?f\[0\]=field_type_centre:396&page=6](http://www.fagerh.fr/centres-formations-prestations-accompagnement?f[0]=field_type_centre:396&page=6)

Le Département dispose d'un service transports adapté pour les enfants scolarisés et les étudiants, pour se rendre sur leur lieu d'étude.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- BTS : toutes les aides mises en place pour la scolarité à partir de 6 ans peuvent se prolonger.
- Université : service d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap : le jeune va pouvoir s'adresser au service Handicap de l'Université (la Maison du Handicap et Handisup).
- Il existe des formations spécialisées pour les personnes atteintes de handicap, au sein des CRP (Centres de Réadaptation Professionnelle) qui peuvent aussi accueillir des déficients visuels. Certains CRP s'adressent plus spécifiquement aux déficients visuels :
 - Paris : AVH, FORJA : www.avh.asso.fr/fr/lassociation/nos-etablissements/centre-de-formation-et-de-reeducation-professionnelle : masseur-kinésithérapeute, praticien bien-être, accordeur de piano, réparateur de vélos...
 - Villejuif : Centre Paul Guinot : www.guinot.asso.fr : conseiller relation clients à distance, développeur WEB et WEB-mobile, masseur-kinésithérapeute
 - deux autres écoles de kinésithérapie à Lyon et Limoges :
www.lespep69.org/structure/institut-de-formation-en-masso-kinesitherapie-pour-deficients-visuels-ifmk-dv/
<https://annuaire-ecoles.org/etablissement/Institut-de-formation-en-masso-kinesitherapie-pour-deficients-visuels/1559>
www.apsah.asso.fr/formation-masseur-kinesitherapeute.html
 - Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) propose de nombreuses formations par le biais d'internet : <http://www.cnam.fr>

ESAT

Il existe très peu d'Etablissements et de Services d'Aide par le Travail (ESAT) adaptés aux adultes déficients visuels : la liste de tous les ESAT est disponible sur le site : <https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/adultes-handicapes/etablissement-et-service-d-aide-par-le-travail--e-s-a-t---246.html>

Il existe quelques IMPro préparant l'orientation vers les ESAT (ex : IMPro Chilly Mazarin).

ADAPTATION DU POSTE DE TRAVAIL

Le Service Interrégional d'Appui aux Adultes Déficiants Visuels (SIADV) et CAP-emploi vont se charger de l'adaptation du poste de travail.

En lien avec le médecin du travail, le financement de l'adaptation du poste de travail est géré pour le secteur privé par l'AGEFIPH : <http://www.agefiph.fr>, et pour les fonctionnaires par le FIPHFP : <https://www.fiphfp.fr/>

RÔLE DU MÉDECIN DU TRAVAIL

Il va statuer sur l'aptitude ou l'inaptitude de la personne à occuper son poste, pouvant donner lieu à un licenciement en l'absence de possibilité d'adaptation de poste ou un maintien dans l'emploi en favorisant l'adaptation du poste (cf + haut).

5 • COMPENSATIONS FINANCIÈRES

PATIENTS :

Pour les enfants jusqu'à 20 ans : l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) avec éventuels compléments (attribution des compléments liés à la réduction de l'activité professionnelle d'un parent ou à l'embauche d'une tierce personne, ou aux frais spécifiques en lien avec un handicap associé).

Prestations destinées à compenser la perte d'autonomie liée au handicap :

- Prestation de Compensation du Handicap (PCH), demande à faire auprès de la MDPH : concerne les patients de moins de 60 ans ou pouvant attester du fait que leur handicap est antérieur à l'âge de 60 ans.
- Forfait cécité de la PCH, lié au handicap visuel si l'acuité est strictement < à 1/20.
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : concerne les patients de plus de 60 ans, en perte d'autonomie (relevant du GIR 1, 2, 3 ou 4), allocation versée par le conseil départemental. Demande à faire auprès du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) ou autres services sociaux. Cette aide peut aider à payer les dépenses à domicile ou une partie du tarif dépendance en EPAHD.
- Prestation extra légale : demande d'aide financière ponctuelle, demande à faire auprès de la caisse d'assurance maladie, CPAM. Pas de limite d'âge (possible > 60 ans).

Prestations destinées à compléter les ressources de la personne :

- Allocation Adulte Handicapé (AAH) - relève de la MDPH : garantit un revenu minimal à la personne handicapée qui n'a parfois jamais exercé d'activité professionnelle.
- Majoration pour la Vie Autonome (MVA) : personnes handicapées pouvant travailler mais qui sont au chômage en raison de leur handicap.
- Pension d'invalidité de l'assurance maladie : compense la perte de salaire causée par l'incapacité partielle ou totale au travail : cf chapitre 2.

Il est possible de reprendre une activité professionnelle en cumulant une pension d'invalidité à condition de ne pas dépasser le seuil de comparaison. Il est également possible de cumuler AAH et pension d'invalidité sous certaines conditions.

Prestations sociales supplémentaires possibles :

Les mutuelles de santé, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), la CPAM, les caisses nationales d'assurance vieillesse, les autres caisses de retraite peuvent également aider pour la prise en charge ponctuelle de certaines aides et prestations : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/vivre-a-domicile-avec-une-maladie-ou-un-handicap/vivre-domicile-avec-un-handicap-visuel

AIDANTS :

Pour les enfants <18 ans : des Allocations Journalières de Présence Parentale (AJPP) peuvent être proposées et prescrites par un médecin, lorsqu'un parent cesse ponctuellement son activité pour s'occuper de son enfant handicapé.

L'AJPA - Allocation Journalière du Proche Aidant : compensation financière versée par la CAF en compensation de congés spécifiques consacrés à prendre soin d'un proche adulte.

Un conseil : ne pas hésiter à se faire assister par un travailleur social, afin de ne négliger aucune piste d'aide éventuelle.

6 • ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL DE L'ADULTE

Il existe dans quelques départements des structures médico-sociales dédiées aux personnes adultes et aux patients âgés :

- Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) spécialisés dans la déficience visuelle et privilégiant les interventions à domicile.
- Plus orientés vers les réponses purement sociales, les Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) sont à destination des personnes adultes et des personnes âgées en situation de Handicap Sensoriel (Visuel ou Auditif), et possédant déjà les pré requis nécessaires à une autonomie à domicile.

Des guides des droits sociaux très complets et mis à jour tous les ans sont disponibles sur :

- www.service-public.fr/
- Vivre avec une maladie rare en France, Aides et prestations pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs proches (aidants familiaux/proches aidants) sur le site ORPHANET :
www.orpha.net/orphacom/cahiers/docs/FR/Vivre_avec_une_maladie_rare_en_France.pdf
- Les fiches médico-sociales de la filière SENSGENE :
www.sensgene.com/centre-de-documentation/les-fiches-infos-aides-et-droits
- Les fiches de la CNSA-MDPH :
www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/publications-de-la-cnsa/les-fiches-en-facile-a-lire-et-a-comprendre
- Le guide Néret droit des personnes handicapées, édition ASH [Fricotté L, 2022]

LA PERSONNE ÂGÉE

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) sont des guichets d'accueil, d'information et de coordination ouverts aux personnes âgées et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile :

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/resultats-annuaire?service=point-information

Sur le plan institutionnel il existe quelques établissements spécialisés dans l'accueil du public âgé déficient visuel, exemple :

Maisons de retraite pour personnes malvoyantes :

EHPAD Louis Braille

33870 VAYRES

contact@ehpad-louisbraille.fr

Afin de respecter les proximités géographiques des familles, les personnels des EPAHD peuvent être formés à la déficience visuelle, exemple :

Access Formation : secretariat.formation@aveuglesdefrance.org

7 • ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

La déficience visuelle a un retentissement psychologique et parfois cognitif, désormais bien mis en évidence. Un accompagnement spécialisé est souvent nécessaire, une piste pour trouver un professionnel sensibilisé à ce handicap :

Association de Langue Française des Psychologues spécialisés pour personnes Handicapées Visuelles (ALFPHV) : www.alfphv.net

8 • RÉÉDUCATION

■ Rééducation basse vision avec des orthoptistes formés à la basse vision :

Leur syndicat publie une liste dans laquelle figure par département le nombre d'orthoptistes ayant bénéficié d'une formation post-universitaire sur la basse-vision : www.orthoptiste.pro/

Le site de l'ARIBa répertorie également ses adhérents orthoptistes intéressés par la basse vision : www.ariba-vision.org/adherents/

■ SMR (service de Soins Médicaux et de Réadaptation) basse vision

Pour les patients nécessitant une prise en charge complète, multidisciplinaire :

Les services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) spécialisés en basse vision pour adultes sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Région de Tours - Le Centre Régional Basse Vision : www.mfcvl.com/etablissements/etablissement/37-indre-et-loire/ballan-mire-0
- Région de Toulouse - SSR André Mathis : www.asei.asso.fr/centres/ssr-andre-mathis
- Région de Clermont-Ferrand - SSR Auvergne Basse Vision : www.itinova.org/etablissement/ssr-auvergne-basse-vision-clermont-ferrand-21.html
- Région de Poitiers - Le Centre Régional Basse Vision Troubles de l'Audition : www.gcshandicapsensoriel.fr/?page_id=528
- Région d'Angoulême – CRBVTA Antenne Charente : www.gcshandicapsensoriel.fr/?page_id=528
- Région de Lyon - Soins de Suite et de Réadaptation pour adultes déficients visuels : www.fidev.asso.fr
- Région d'Angers - SRAE Sensoriel : www.sraesensoriel.fr/?post_type=resource&p=2390
- Région de Nancy - Le Pôle Lorrain de la Déficience Sensorielle Basse Vision : www.cedv.fr/cler-basse-vision

- Région de Limoges - L'Hôpital de jour Baudin :
www.mutualitelimousine.fr/hospitalisation-readaptation/hopital-de-jour-baudin
- Région La Réunion - Centre de Basse Vision HORUS :
www.fhp-ssr.fr/les-cliniques-de-ssr/reunion
- Région de Somain :
www.elsan.care/fr/institut-ophtalmique-somain/pathologies#Centre-R%C3%A9gional-Basse-Vision-14280

■ **Centres spécialisés dans la prise en charge multidisciplinaire autour de la basse vision** - orthoptiste, instructeur en locomotion, AVJ (Autonomie de la Vie Journalière), ergothérapeute, instructeur en locomotion :

- ARAMAV à Nîmes
www.aramav.fr
- Institut Montéclair à Angers
<https://pdl.vyv3.fr/institut-montclair>
- Hôpital Sainte-Marie à Paris
www.idf.vyv3.fr/blog/etablissement/hopital-sainte-marie-paris
- Centre Normandie-Lorraine près de Rouen
www.centrenormandielorraine.org
- CLER basse vision à Nancy :
www.cedv.fr/cler-basse-vision
- Le Centre Régional Basse Vision et Troubles de l'Audition (CRBVTA) à Saint-Benoit (86) avec une antenne à Rouillet-Saint-Estèphe (16) :
www.gcshandicapsensoriel.fr/?page_id=528
- Centre de Soins et d'Education Spécialisée (CSES) Alfred Peyrelongue, près de Bordeaux (enfants adultes) :
www.irsa.fr/cses-alfred-peyrelongue
- SMR André Mathis près de Toulouse (adultes) :
www.asei.asso.fr/centres/smr-andre-mathis
- CRBV Hauts-de-France à Somain :
www.elsan.care/fr/institut-ophtalmique-somain/centre-basse-vision
- REMORA Hauts-de-France :
www.voirensemble.asso.fr/etablisements/sae-savs59-savs62-remora-hauts-de-france
- Institut Public Ocens à Nantes :
www.ocens.fr

Centres de l'UNADEV

- Auvergne-Rhône-Alpes, Lyon : aura@unadev.com
- Hauts de France, Lille : hdf@unadev.com
- Ile-de-France : idf@unadev.com
- Bordeaux : bordeaux@unadev.com
- Nouvelle-Aquitaine, Pau : nouvelle.aquitaine.pau@unadev.com
- Occitanie, Perpignan : occitanie.perpignan@unadev.com
- Occitanie, Toulouse : occitanie.toulouse@unadev.com
- PACA : paca@unadev.com

Ouverture prévue décembre 2023 : IRVSL - Institut de Réadaptation Visuelle Saint-Louis, Hôpital des Quinze-Vingts, Paris

9 • MATÉRIEL OPTIQUE - AIDES TECHNIQUES - INFORMATIQUE - AIDES À LA LECTURE

Cf webinaire ARIBa - Financement du matériel basse vision (septembre 2023) :
www.youtube.com/watch?v=6lVTkz2v0fl

DU MATÉRIEL ADAPTÉ

Trop de personnes sont équipées avec des loupes non adaptées achetées en ligne ou par leurs enfants, ou utilisent une loupe alors que la correction en vision de près n'a pas été vérifiée par l'opticien spécialisé. Avant tout essai d'aides visuelles, l'optimisation de la correction optique doit être vérifiée en vision de loin et en vision de près. L'apport complémentaire de filtres et d'éclairages adaptés aux difficultés du patient doit être testé.

Seulement après avoir vérifié ces points, des essais guidés de loupes ou autres systèmes optiques grossissants, loupes électroniques, télé-agrandisseurs, lunettes à réalité augmentée, machines à lire pourront être entrepris.

Le matériel peut/doit être prêté avant achat et aussi, sur demande de l'orthoptiste, en cours de rééducation.

VIE QUOTIDIENNE

De nombreuses aides visuelles utilisent la synthèse vocale, comme une balance de cuisine parlante, un four micro-ondes parlant, des « lecteurs » de couleur pour reconnaître les vêtements.

Très récemment les assistants numériques se commandant à la voix (Google Home, Amazon Echo, Apple HomePod...) sont plébiscités par les déficients visuels.

Vous pouvez orienter vos patients vers les opticiens basse vision, vers les CICAT (Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques), ou auprès du Centre d'Appel et de Conseil sur la Déficience Visuelle au **0800 013 010**.

Financement

Une des difficultés rencontrées est le coût des aides électroniques.

Pour les personnes qui ont une reconnaissance MDPH, cet organisme sera le financeur principal (demande faite avant 75 ans). Pour les personnes de > 60 ans sans reconnaissance MDPH avant leurs 60 ans : le Département par le service APA peut être le financeur (en fonction du niveau Gir), **les services sociaux** des mutuelles, de caisses de retraites particulières et de la sécurité sociale.

Opticiens Basse Vision

Le site de l'ARIBa répertorie des opticiens sensibilisés à la basse vision et vous propose parmi ses publications le GAAT, Guide ARIBa des Aides Techniques : www.ariba-vision.org

Vous pouvez orienter vos patients vers les opticiens basse vision, vers les CICAT (Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques), ou auprès du Centre d'Appel et de Conseil sur la Déficience Visuelle au **0800 013 010**.

INFORMATIQUE, ÉLECTRONIQUE, APPLICATIONS

Les nouvelles technologies prennent une place de plus en plus importante dans notre quotidien. Le rôle des ergothérapeutes spécialisés en basse vision est d'apprendre aux patients déficients visuels à utiliser leur matériel de façon adaptée.

■ Informatique

L'apprentissage du clavier est requis pour une utilisation plus confortable de l'ordinateur. La durée de l'apprentissage dépendra des capacités à la fois cognitives et de la dextérité du patient.

L'adaptation du clavier d'ordinateur est souvent nécessaire pour favoriser une bonne position des doigts sur le clavier mais aussi faciliter le repérage de certaines touches.

Les raccourcis clavier sont recommandés pour simplifier la navigation sur l'ordinateur. Pour les personnes déficientes visuelles cela leur permet de se concentrer essentiellement sur l'écran, et éviter ainsi un effort visuel supplémentaire avec l'utilisation de la souris. Tout cela contribue à une rapidité d'exécution des tâches et un meilleur confort.

Dans certaines situations, **les modifications des paramètres d'affichage** permettent une utilisation maîtrisée des outils informatiques. Ces paramètres comprennent le réglage :

- de la taille et couleur du pointeur,
- de la taille et indicateur du curseur,
- des filtres,
- des fonds,
- de la taille de la police,
- et de la taille des icônes.

En plus de ces modifications, l'explication et la mise en place d'une **loupe** peut améliorer la lecture et propose un retour vocal momentané.

Synthèse vocale NVDA, Voice Over :

Sur la plupart des ordinateurs, Windows ou Apple, **une synthèse vocale** est intégrée dans les fonctionnalités d'accessibilité de l'ordinateur.

Nous conseillons pour les utilisateurs Windows l'installation d'un logiciel gratuit de synthèse vocale nommé **NVDA**. Celui-ci propose d'autant plus de raccourcis et fonctionnalités facilitant la navigation internet par exemple.

■ Téléphones / tablettes

Comme pour l'ordinateur, l'affichage peut être adapté sur les smartphones et tablettes, notamment :

- la taille de la police,
- la modification du thème : sombre ou clair,
- l'amélioration des contrastes,
- l'ajout d'un raccourci Zoom.

En plus de ces modifications visuelles, il est possible d'activer d'autres options d'accessibilités comme :

- l'énonciateur d'écran,
- l'activation de commandes vocales : permet la réalisation d'actions diverses telles que l'appel de personnes enregistrées parmi les contacts, l'accès au bulletin météo du jour, etc. (Siri pour IOS, Google pour Android, Bixby pour Samsung),
- l'activation de la synthèse vocale (Talk Back pour Android, Voice Over pour IOS).

■ Applications

Toujours dans le but d'améliorer l'autonomie des patients dans la vie quotidienne, diverses applications gratuites existent :

- Be my eyes est une application de bénévoles qui offre ses services pour toutes problématiques rencontrées (disponible sur Android et Apple) ;
- Daily by Viaopta est une application comportant 4 fonctions : reconnaissance des objets, des couleurs, d'un texte et de la monnaie (disponible sur Android et Apple) ;
- Seeing AI permet la lecture de texte court, lecture de documents, détecteur de billets, énonciation du produit par code barre, description de personnes, description de scènes, détecteur de couleur, lecture d'écriture manuscrite, détecteur de luminosité et programmation d'un déplacement (disponible sur Apple) ;
- Look Out permet avec le mode exploration : une analyse de l'environnement avec description des objets et lecteur de texte ; identification des produits alimentaires par analyse du code barre ; lecture de texte court ; lecture de document ; détecteur de billet et description d'image issue de la photothèque (disponible sur Android) ;
- Sullivan + contient un mode intelligence artificielle permettant en une photo la reconnaissance de texte, de visage et une description d'image. Elle offre aussi une fonction de reconnaissance de texte, un scan rapide de texte, une reconnaissance de document, une description d'image, une reconnaissance de visage, un mode exploration, une loupe avec un gel d'image, zoom et changement de filtres, reconnaissance de couleur, reconnaissance de lumière (disponible sur Android).

■ Enceintes connectées

À ce jour, il existe des enceintes connectées avec 3 assistants personnels intelligents :

- Alexa par Amazon
- Assistant Google par Google
- Siri par Apple

Les enceintes connectées permettent de gérer de nombreuses missions par commande vocale. Comme par exemple :

- Demander la météo
- Activer les lecteurs de musique (Spotify, Deezer, Apple Music...)
- Gérer le calendrier (rappel d'évènement, ajout de rendez-vous...)
- Lancer un appel
- Envoyer un message à un contact
- Contrôle domotique
- Effectuer une petite recherche
- Traducteur
- Mettre une alarme/un minuteur
- Demander l'heure
- Faire des calculs
- ...

■ Autres

- Enfant : www.enfant-aveugle.com, Les Doigts Qui Rêvent : www.ldqr.org, www.abracadabaille.org
- Braille : www.eurobraille.fr/fr
- Apprentissage de l'ordinateur pour les aveugles et malvoyants : www.air-asso.org
- Accessolutions www.accessolutions.fr
- Ceciaa : www.ceciasa.com
- Cflou : www.cflou.com

Quelques sociétés proposent des produits optiques et des objets adaptés aux malvoyants, mais attention, sans la prise en charge globale qui comporte le conseil pour aider le patient à choisir ce qui lui convient ; et sans l'accompagnement du patient pour lui apprendre à utiliser les aides techniques achetées.

■ Téléphonie

Téléphonie adaptée vendue par les opticiens basse vision

- VoxiOne - VoxiOne 2 par Voxiweb
- Téléphones adaptés (smartvision, minivision, blind shell...) marques Kapsys, Doro
- Téléphones amplifiés grandes touches (déficients visuels et auditifs)
- Olga (vente en ligne uniquement)

Pour tout handicap : www.handicat.com

■ Lecture et jeux

Certaines bibliothèques proposent des livres et des magazines en gros caractères et/ou sonores et/ou en braille.

Il existe des sites Internet spécialisés comme celui de l'association Valentin Haüy ou celui de l'association des donneurs de voix : www.lesbibliothequessonores.org

- Bibliothèque braille, gros caractères et sonore :
www.bnfa.fr
www.editionsdelaloupe.com
www.editionslibradiffusio.fr
www.mieux-voir.fr/102-les-magazines-mieux-voir
www.liredanslenoir.com/nouveau-magazine-en-gros-caracteres
- Les Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix :
www.lesbibliothequessonores.org

Des films audiodécrits peuvent aussi être empruntés ou téléchargés.

Il existe des librairies spécialisées dans la vente de livres à gros caractères.

Certains magazines sont disponibles en braille (Mieux Voir, Voir en grand).

Mot J'écoute, appli de mots croisés. Son installation puis son essai sont gratuits avant abonnement nécessaire pour l'obtention de grilles supplémentaires.

De nombreux jeux de société existent avec des gros pions et des tracés contrastés : le Scrabble, les dominos, les cartes à jouer..., par exemple :

www.mieux-voir.fr/jeux/44-jeux-de-bridge-pour-malvoyants-en-grands-caracteres.html
www.tousergo.com

10 • ADAPTATION DE L'ENVIRONNEMENT - LOCOMOTION

- **Bilan et préconisation** par des ergothérapeutes en services spécialisés :
ex : DEFIERGO, CECCIA, Merci Julie (mutualiste).

- **Adapter son logement**

Pour le patient malvoyant :

Le site de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) est incontournable :

www.anah.gouv.fr/action/aides

Pour les aveugles : l'adaptation repose sur des repères tactiles et autres astuces mises en place par les ergothérapeutes.

L'accessibilité consiste à permettre la compréhension d'un espace pour se situer et à rendre disponibles des informations ; des fiches pratiques sont disponibles sur le site :

www.cfpsaa.fr/

- **Canne blanche simple puis électronique**

Apprentissage dans les Centres spécialisés dans la prise en charge multidisciplinaire autour de la basse vision (cf paragraphe 8 - Rééducation). Il peut s'agir d'une canne standard, et de l'apprentissage de son maniement ; ou bien d'une canne électronique qui procure au patient malvoyant des informations supplémentaires, après avoir utilisé une canne blanche simple.

- **Le chien guide**

La demande est à faire auprès d'une école de chiens guides agréée. L'apprentissage de la technique de canne est un préalable requis à la demande de chien guide.

Le médecin référent de cette école demandera un dossier ophtalmologique assez proche du dossier MDPH. Il s'assure également auprès du médecin généraliste de la stabilité psychologique du demandeur. Il peut être financé par la MDPH.

Deux sites : www.chiensguides.fr et www.anmchiensguides.fr

- **Les déplacements en voiture**

Cf webinaire ARIBa / Xavier Zanlonghi - Basse vision et déplacements (mars 2023) :

www.youtube.com/watch?v=Fk9yTdwPjHQ

L'aptitude-inaptitude à la conduite relève du préfet du département et des médecins agréés.

Pour un patient limite à la compatibilité au PC, une demande de dérogation au préfet peut être faite. Il est souhaitable de réaliser auparavant un bilan fonctionnel auprès d'une des rares autoécoles spécialisées pour personnes handicapées dans l'apprentissage ou la mise à niveau des permis BSR-AM, permis B et CACES, exemple ECF-HANDI :

www.ecf.asso.fr/Les-formations/Voiture/Handi-conduite

La réglementation est précisée sur le site de la prévention routière :

www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-lusager/reglementation-liee-au-handicap

Les démarches pour obtenir les dérogations peuvent être obtenues à Garches :
<https://sites.google.com/site/gercahidf/accueil/Bienvenue/infos-garches?pli=1>

ou à Châtillon-Montrouge : Service de rééducation d'orthopédie et de neurologie
LADAPT HAUTS DE SEINE - CSSR
25 avenue de la Paix- 92320 CHATILLON
Tél : 01 75 60 60 20

- **Se faire conduire**

- L'association CAR MONALISA, AGIRabcd propose de mettre en relation des bénévoles pour conduire les patients, avec la voiture du patient. 07-83-13-09-31.
- AutoSages : associations de transport en voiture, comme un taxi.
- Beaucoup d'autres associations existent et aident au déplacement des patients, sous conditions.
- Toutes les grandes métropoles ont des dispositifs de mobilité pour faciliter la mobilité des personnes handicapées.

- **SNCF** - Service Accès plus : aide y compris pour les changements de gare et les transferts vers un taxi ou métro.

- **Sensibiliser l'entourage au déficit visuel** par une expérience en réalité virtuelle :
www.sensivise.fr

11 • ASSOCIATIONS - SPORT

Penser au numéro vert : **0800 013 010**.

Créé par l'Association de Réadaptation et de Réinsertion pour l'Autonomie des Déficients Visuels (ARRADV) avec une plateforme pour renseigner la personne déficiente visuelle sur les professionnels et structures en proximité.

Les mairies et services sociaux peuvent également fournir des renseignements sur les associations et structures de proximité.

• Pour les professionnels

- ARIBa – société francophone de basse vision, propose une carte en ligne de ses adhérents professionnels pluridisciplinaires : www.ariba-vision.org/adherents/
- Association de Langue Française des Psychologues spécialisés pour personnes Handicapées Visuelles (ALFPHV) : www.alfphv.net
- AFIADV : fusion de AILDV et de AVJADV en 2020, regroupe les professionnels de deux domaines d'activité l'autonomie de la vie journalière AVJ, et la locomotion Orientation Mobilité : www.afiadv.org
- Professionnels en Autonomie de la Vie Journalière (AVJADV) : www.avjadv.org
- Association des instructeurs en locomotion (AILDV) : www.ildv.fr
- Ergothérapeutes : Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE), site très complet pour les professionnels et les patients : www.anfe.fr
- Orthoptistes : www.orthoptie.net
- Haute Autorité de Santé qui édite de nombreux référentiels dont deux sur les atrophies optiques : www.has-sante.fr
- Pour les maladies rares, un seul site : Orphanet www.orpha.net qui contient de très nombreuses informations. Vous trouverez la filière SENSGENE www.sensgene.com et centres de références et de compétences de maladies rares avec atteinte ophtalmologique, mais également les autres filières avec par exemple une atteinte neurologique prédominante comme les Leber plus : <https://www.sensgene.com/les-filieres-de-sante-maladies-rares/les-23-filieres-maladies-rares>

• Associations de patients - elles sont très nombreuses, cette liste est loin d'être exhaustive :

- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA) : www.anpea.asso.fr
- Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels (APEDV) : www.apedv.org
- Association Valentin Haüy (AVH) : www.avh.asso.fr
- Association Retina France : www.retina.fr
- Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAF) : www.aveuglesdefrance.org
- Voir ensemble : www.voirensemble.asso.fr
- Association Ouvrir Les Yeux : www.ouvrirlesyeux.org
- Association ACO2 GENE : www.helloasso.com/associations/aco2-gene-asso
- Structure Régionale d'Appui et d'Expertise autour des déficiences sensorielles : www.sraesensoriel.fr/informations-grand-public/deficience-visuelle
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) qui gère de nombreux établissements dont certains très orientés vers la déficience visuelle : www.apajh.org/#/
- Association Nationale pour les Personnes Sourdes Aveugles : ANPSA. www.anpsa.fr

• Sport : Fédération Française Handisport (FFH) : www.handisport.org